

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Août;

## Haute Cour de Justice

### AFFAIRE BOULANGER

DILON-ROCHEFORT

Audience du jeudi 8 août

Dès que les portes ont été ouvertes, et longtemps avant l'ouverture de l'audience, une foule élégante et choisie, où l'élément féminin domine, a envahi toutes les tribunes.

L'interrogatoire, les dépositions de témoins, les plaidoiries se trouvent supprimés. Tout se borne pour le public à l'audition des pièces, du réquisitoire et de la sentence.

Enfin, à une heure cinq minutes, l'huissier annonce : « Monsieur le président ! »

M. Le Royer prend place au fauteuil.

Presque en même temps, M. Quesnay de Beaurepaire, suivi de MM. Roulier et Duval, tous trois en robe rouge, s'assoient à la table réservée au parquet.

Les sénateurs remplissent très rapidement la salle.

Presque tous les membres de la gauche sont en habit noir et cravate blanche. On se montre M. Naquet.

C'est M. Sorel, secrétaire général du Sénat, faisant les fonctions de greffier en chef, qui fait l'appel des membres de la Haute Cour.

Le président ordonne ensuite au greffier de lire :

- 1° L'arrêt de renvoi ;
- 2° L'ordonnance de déchéance ;
- 3° L'acte d'accusation.

La parole est ensuite donnée à M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire pour prononcer son réquisitoire.

## ACTE D'ACCUSATION

### Les débuts de l'affaire

Le 16 avril 1832, Boulanger, alors général de brigade, fut nommé directeur de l'infanterie au ministère de la guerre; c'est à ce moment qu'il manifesta des ambitions excessives.

Avant tout il rechercha la popularité.

Pour frapper les imaginations, il écrivit ou fit écrire sa biographie, dite populaire, précédée d'un portrait équestre et, par l'entremise d'un agent secret, demanda au directeur de la librairie militaire de répandre ce factum dans l'armée.

En même temps, Boulanger nouait des relations dans tous les partis, s'assurant le concours de gens tarés et prenait l'attitude d'un général politique.

Nommé général de division le 18 février 1834, il fut appelé aussitôt au commandement de la division d'occupation de Tunisie. Là, il poursuivit en secret l'exécution de ses plans. L'instruction a révélé qu'il avait entretenu alors divers agents occultes; à Tunis, c'était une vieille femme, son ancienne maîtresse, qui venait de purger à Saint-Lazare une condamnation à six mois d'emprisonnement pour escroquerie; à Paris, c'était un soi-disant journaliste condamné trois fois pour escroquerie. Ce dernier était chargé par Boulanger de recueillir et d'expédier les renseignements confidentiels et de faire attaquer le résident général, comme les généraux qui lui portaient ombrage. Il envoyait, lui-même, les articles les plus violents, que son agent de Paris faisait insérer.

Cependant, l'argent manquait; on recourut aux affaires véreuses pour essayer de s'en procurer. Son agent et lui convinrent de partager un pot-de-vin de 210,000 francs s'il faisait expérimenter dans sa division et accepter au ministère un système de café en tablettes; d'autre part, il mit son autorité et le titre de sa fonction au service d'un marchand d'épaulettes moyennant une commission de vingt centimes par paire d'épaulettes à partager entre lui et son courtier. La correspondance de l'accusé, saisie chez un tiers, a complété sur ces deux points la preuve testimoniale.

Boulanger rappelé à Paris continua son travail souterrain en vue de se créer des partisans dans le monde politique et dans l'armée.

### Au ministère de la guerre

Il fut appelé au ministère de la guerre au mois de janvier 1836.

Disposant désormais de moyens puissants pour ourdir sa trame, il se met résolument à l'œuvre. Il se livre dans toute la France à une propagande effrénée. Le dossier renferme quarante-quatre portraits différents de lui, dont seize sont suivis de véritables légendes à l'usage des classes populaires. Dans une de ces images, il est représenté sous un dais portant les attributs de la souveraineté. Au bas, figure le titre significatif de « Boulanger, protecteur ».

Comme les éditeurs de Paris ne suffisaient pas, il tira une partie de ses portraits de Wanorbech, près de Hambourg, en Allemagne. La presse lui fit une réclame jusque-là sans exemple. Les subventions aux journaux s'élevèrent, d'après sa comptabilité, à 242,693 fr. pendant dix-sept mois de ministère.

Entre temps, ses agissements suivaient une marche parallèle. Ses agents de la première heure ne l'avaient pas quitté. Il y avait joint un homme de main précédemment condamné pour attentat à la pudeur, et un autre personnage frappé sous son ministère même de cinq années d'emprisonnement et qu'il envoya commander aux juges correctionnels. On trouve dans les pièces ce renseignement : qu'il faisait donner par ses maîtresses des rendez-vous nocturnes très suspects.

Quand Boulanger tomba du ministère, au mois de mai 1837, une campagne ardente fut engagée par des amis secrets pour l'imposer au cabinet en voie de formation et pour le représenter au pays comme l'homme nécessaire. L'enquête a établi que les qualités d'organisateur dont ses amis le paraient étaient au moins singulièrement exagérées.

À la surprise générale, on allait jusqu'à lui attribuer le monopole du patriotisme. Un grand nombre de protestations, imprimées d'avance, menaçaient ou injuriaient le gouvernement; il envoya à tous les protestataires des remerciements chaleureux. Il avait commis, durant les dix-sept mois de son administration, les plus graves indécidatesses, en détournant les fonds de l'armée pour les appliquer soit aux besoins de sa vie privée, soit aux dépenses de sa propagande. Il avait, à cet effet, puisé indifféremment dans la caisse des fonds secrets et dans la caisse de réserve. Là une explication est nécessaire.

### Fonds de réserve et fonds secrets

Les ministres de la guerre disposent d'une somme annuelle pour faire face aux dépenses secrètes de l'armée. Cette somme s'élevait, en 1836-37, à 700,000 francs; depuis lors, elle a été réduite à 500,000 fr.

Ils n'ont pas à rendre compte de l'emploi de cet argent, mais à la condition expresse que sa destination générale sera respectée : c'est le trésor de l'armée.

Depuis 1872 et surtout 1878, les ministres se sont appliqués à faire des économies sur le chapitre des fonds secrets afin de créer une épargne; c'est l'origine de la réserve. Cette caisse s'est enrichie de leurs économies accumulées. Ils ont estimé que leur devoir strict était d'y ajouter sans cesse et de n'y puiser jamais. Ces fonds devaient être appliqués aux besoins impérieux de la défense.

Boulanger, le premier et le seul, a violé cette patriotique tradition. Il a pris, dans la caisse de réserve, 279,000 francs.

Qu'a-t-il fait de cette somme ? Il a donné, sous forme de prêt, 140,000 francs au Cercle militaire qui était en réalité dans sa pensée un instrument de propagande politique. En outre, à la veille de son départ, n'étant plus ministre, il s'est emparé d'une somme de 30,000 francs mise à part et l'a détournée.

Le reste a été par lui confondu avec les fonds secrets et tout a été dissipé sans exception d'origine, au préjudice de l'armée et de la défense.

Il résulte de l'instruction que les services les plus importants et les plus délicats étaient négligés et que les dépenses sur tous ces points avaient plutôt faibli; mais, en échange, Boulanger, au cours de la même période, versait 60,000 francs à un notaire pour acquitter des dettes successorales; il libérait pour 10,000 fr. de titres nominatifs, remettait plus de 6,000 fr. à un affidé chargé de missions particulières, tentait avec l'*Avenir national* une opération commerciale de clichage qui se traduisait par une perte supérieure à 30,000 fr., attribuait sans cause des sommes importantes à ses créatures du ministère, déjà pourvues de traitement et de gratifications, faisait meubler en ville deux appartements, payait 12,000 fr. à l'un des tapissiers, etc., etc.

Ces détournements ne sont rappelés ici qu'à titre de renseignement, car ils sont justiciables d'une autre juridiction au même titre que l'affaire des cafés et l'affaire des épaulettes.

Mais il en est un autre dont la Haute Cour est saisie, parce qu'il est connexe au crime de complot et d'attentat. Boulanger s'est emparé d'une somme de 242,693 fr. qui ne pouvait être dépensée que dans l'intérêt de l'armée et qu'il a dissimulée sous forme de subvention à la presse. Et il ne s'agissait pas de saisir l'opinion de certaines questions militaires, comme cela a pu se produire à d'autres époques; il n'était question que de sa glorification personnelle et de sa propagande politique.

72 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

XXII

Un plan que son père, le bon Porthos, aurait trouvé assurément, lui qui avait cependant à son vieil ami d'Arctagnan que sa force n'était pas dans la tête ! Un plan, enfin, que le jeune homme formulait de la façon suivante :

— Quand le major viendra m'annoncer que je deviens son pensionnaire définitif, à toi, à moi la paille de fer ! j'empoigne l'escabeau que voici et je m'en sers comme d'un pilon pour l'égruger lui et ses hommes. Puis, après avoir procédé à cette capitotade, je fonce tout droit devant moi, sur les murailles et sur les gens...

Non pas que j'ai la prétention de crever la Bastille d'un coup de pied et de passer sur le ventre à toute la garnison...

Mais, au moins, celle-ci me tirera dessus. J'aurai la chance d'attraper un feu de peleton. Ce sera mourir en soldat...

Sans compter que j'emporterai dans l'autre monde la satisfaction d'avoir fait pièce, en même temps

à la connétable, qui voulait me faire décapiter, à son greffier, qui voulait me faire brancher, et au roi qui voulait me faire manger son pain jusqu'à la fin de mes jours.

Cette résolution une fois prise, lui rendait la quiétude et l'appétit. Il se remit à boire et à manger comme d'habitude. Ne lui fallait-il pas prendre des forces pour massacrer les autres et pour se faire tuer lui-même ?

Or, un soir qu'il s'était bercé toute la journée de ces idées douces et consolantes, il entendit au dehors le tumulte de pas et d'armes qui avait signalé la première visite de M. du Junca.

Comme c'était à une heure inaccoutumée, et qu'il commençait, depuis près de six semaines qu'il habitait cette prison, à en connaître les habitudes, il ne fit aucun doute qu'il allait se passer quelque chose de nouveau à son égard.

En effet, deux soldats entrèrent et se rangèrent de chaque côté de la porte. Le major venait derrière. Joël alla à sa rencontre avec sa mine la plus joviale :

— Ça, monsieur, interrogea-t-il, venez-vous enfin m'informer des volontés de Sa Majesté, et serai-je décollé comme saint Jean-Baptiste, pendu comme le seigneur Enguerrand de Marigny, ou scellé tout vivant dans cette tombe de pierre comme mon voisin d'ici dessous ?

Le malheur lui avait appris à dissimuler. Il souriait en parlant. Vous n'auriez point surpris dans sa voix caressante la moindre note d'ironie ou de menace.

Mais sa main s'étendait, comme s'il avait voulu l'offrir au visiteur, vers son pesant escabeau de

chêne plein.

Et, de fait, il se préparait à le lui offrir... sur la tête.

— Veuillez m'accompagner, répondit du Junca : il y a en bas quelqu'un entre les mains de qui j'ai commission de vous remettre.

Interloqué, le fils de Porthos lâcha le meuble dont il allait se faire une arme.

— Je vous suis, dit-il au major.

Tous deux sortirent de la cellule, et, entre une double baie de soldats, traversèrent successivement l'écheveau de corridors et d'escaliers la cour, le corps de garde, le pont-levis et la voûte par les quels notre héros avait passé en arrivant. Le trajet fut silencieux. Joël se demandait en marchant :

— Quel peut être bien le quidam qui me réclame ?

Puis, après un instant de réflexion :

— Parbleu ! quelque exempt qui a charge de me conduire devant mes juges.

De l'autre côté de la voûte, une voiture attendait. Quatre cavaliers stationnaient près de celle-ci. En outre, un homme, vêtu de noir, s'appuyait contre la portière.

— Montez, fit-il en s'effaçant pour laisser grimper le Breton.

Ce dernier obéit.

Aussitôt, celui qui devenait son gardien s'installa en face de lui; la portière fut fermée à clé et le véhicule s'ébranla.

Au début les chevaux lancés à fond de train, franchirent pour ainsi dire les trois quarts de la ville sans que le jeune homme pût se rendre compte de quel côté on l'entraînait. Il faisait une de ces

nuits comme l'on en choisit d'ordinaire pour le transfert des prisonniers. Il lui sembla seulement que l'on sortait de Paris par une perte qu'il connaissait.

Bientôt à l'air plus vif et plus pur, il sentit que l'on était hors des faubourgs. Il se pencha vers la portière et aperçut des arbres et des champs. Son compagnon de route l'interpella alors :

— Monsieur le chevalier désire-t-il que je baisse les glaces pour qu'il puisse respirer à l'aise ? Par exemple, je prierai monsieur le chevalier de m'engager auparavant sa parole de gentilhomme qu'il ne cherchera pas à me fausser compagnie. Je préviendrai, en même temps, monsieur le chevalier que quatre de mes camarades, lesquels sont armés jusqu'aux dents, galoppent derrière la voiture, que j'ai moi-même un pistolet dans chaque poche, et que j'ai reçu l'ordre de faire feu sur lui s'il témoignait la moindre velléité d'évasion.

— Pourquoi diable, pensa Joël, m'appelle-t-il Monsieur le chevalier ?... Est-ce qu'il y aurait eu *error in personâ* comme disent messieurs les gens de loi ? Une erreur de cet estafier funèbre ou du bon major du Junca ?...

Il eut un geste d'insouciance :

— Comme après tout je n'ai pas une panse d'aa y gagner ou à y perdre !

— Ensuite, répondant à l'homme vêtu de noir :

— L'ami, je vous donne volontiers la parole que vous me demandez...

(A suivre.)

Quatre mois après avoir quitté le ministère, Boulanger s'est préoccupé de cette situation ; il a fait dresser une note soi-disant justificative, grosse de mentions inexactes, a exprimé le dessein d'obtenir *quittus* pour le fonds de réserve en même temps que pour les fonds secrets, et même a rédigé à cet effet une lettre pour le chef de l'Etat ; mais peut-être a-t-il trouvé que cette démarche offrirait des dangers et y a renoncé.

**A l'Hôtel du Louvre**

Lorsque Boulanger quitta le ministère, on lui offrit un commandement ; il refusa, prétextant, dit-il, rester quelque temps à Paris pour mettre ordre à ses affaires.

Un témoin autorisé a expliqué en ces termes ce qu'étaient les affaires de Boulanger : « Le général, a-t-il dit, recevait à l'hôtel du Louvre un nombre considérable de personnes et était chaque jour accompagné d'un nombreux état-major d'officiers dans sa promenade au bois de Boulogne ; le gouvernement, préoccupé de ces agissements, invita le ministre de la guerre à lui donner un commandement en province.

» L'accusé, dont cet éloignement contrariait les plans, remercia de cette nouvelle faveur en faisant crier à l'exil ; l'*Intransigeant* déclara qu'il était déporté. »

A cette heure, le complot était formé, il était mûr ; on va le voir en plein fonctionnement. C'est à cette heure aussi qu'apparaissent ceux avec qui Boulanger l'a organisé : Dillon, son camarade de l'Ecole militaire, son compagnon inséparable ; Henri Rochefort, un des visiteurs assidus de la rue St-Dominique.

(A suivre)

**DÉFENSE DU G<sup>al</sup> BOULANGER**

Suite (Voir au dernier numéro)

**L'affaire Schnäbelé**

« Le fonds de réserve restait donc de 1 million 079,575 fr. 14 c. Le service des renseignements en plus de ses dotations habituelles, a absorbé 80,000 fr.

» Tous les patriotes qui se rappellent les incidents qui ont précédé ou accompagné l'affaire Schnäbelé, tous les officiers qui travaillaient avec moi et qui savent ce que nous avons fait alors, trouveront que c'est bien peu. Et si je n'ai pas dépensé d'avantage, c'est que, à cette époque, j'ai rencontré bien des dévouements désintéressés.

» Vous avez donc oublié, Monsieur le procureur général, que nous ne fûmes jamais plus près de la guerre ? Vous avez donc oublié l'appel d'une partie des réserves de l'armée allemande ? Je suis sûr que mes anciens collègues du ministère n'ont pas perdu le souvenir de nos patriotiques angoisses d'alors.

» Vous dites que ce fonds de réserve devait être employé aux premiers besoins imprévus de la défense ? Eh bien ! y eut-il jamais une heure où il fallut songer plus vite aux premiers besoins de la défense ?

» J'en appelle à tous les Français !

» Quand à moi, j'eusse alors dépensé jusqu'au dernier sou de ce fonds de réserve si c'eût été nécessaire, et en agissant autrement j'aurais cru commettre un crime de lèse-patrie.

» L'attaché militaire d'une grande puissance avait organisé avec une habileté supérieure un vaste système d'espionnage contre lequel nous étions impuissants. Nous parvînmes par mille peines, à savoir où il cachait ses papiers. Une nuit on s'en empara. Oui, Monsieur le procureur général, nous eûmes toute une nuit entre les mains une liste d'espions et la copie des rapports adressés par l'attaché à son gouvernement. Nous pûmes tout copier en une nuit ! Et le lendemain, à son réveil, cet officier trouvait remis en leur place tous ses documents. Jamais il n'a su, même quand il fut déplacé, comment nous avions pu nous procurer certaines révélations.

» Eh bien ! quelque somme que cela ait coûté, trouvez un Français qui ose dire que c'était payé trop cher ! Et quel est l'homme de bon sens qui ne comprendra que pour faire de semblables opérations, il faut beaucoup d'argent ?

» A la suite de cette affaire j'ai fait voter une loi sur l'espionnage. Ce n'est pas ma faute si elle n'a pas été plus strictement appliquée, et je vous jure qu'elle l'aurait été si j'étais resté plus longtemps aux affaires.

» Vous osez dire, M. de Beaurepaire, que mon service de renseignements était négligé.

» Interrogez mes collègues des affaires étrangères, MM. de Freycinet et Flourens et ils vous raconteront combien de fois je leur ai fourni de précieux renseignements même sur les affaires qu'ils dirigeaient.

**Le témoin Geissen**

» Si vous avez recueilli les allégations de Geissen, c'est parce que mes amis ont publié deux dépositions du colonel Vincent, l'une devant le ministre de la guerre, l'autre devant la commission de la Haute-Cour, dans lesquels ce brave officier dément avec indignation les propos tenus par le sieur Geissen, un de ces agents interlopes dont on se sert dans les services des renseignements parce qu'on connaît le double jeu qu'ils savent jouer.

**Le fonds de réserve reconstitué**

» Enfin, en 1887 quand les dangers d'un conflit immédiat furent passés, continuant les traditions de mes prédécesseurs qui dépensaient quand il le fallait, économisaient quand cela était possible, j'avais donné des ordres pour qu'on économisât sur les fonds secrets, de manière à remettre au fonds de réserve la somme qu'on avait été obligée d'y prendre. La preuve écrite de cet ordre doit se trouver certainement au ministère de la guerre.

» Vous altérez toujours la vérité. Vous affirmez que j'ai pris 279,000 francs au fonds de réserve. Vous savez vous-même que cela est faux. Je viens de vous expliquer ce que j'ai fait, non pas de 279,000 fr., mais bien de 80,000 fr. Reste 200,000 fr. Dans sa déposition, mon successeur, le général Ferron, déclare que sur ces 200,000 fr., 140,000 ont été prêtés au cercle militaire ; 1,500 fr. ont été donnés à un officier suédois. Reste donc 58,500 fr. que mon successeur affirme avoir trouvés, dans la caisse en numéraire et avoir comptés lui-même. Est-ce suffisamment précis ?

Le général Boulanger énumère ensuite les circonstances et les conditions dans lesquelles il a fondé et aidé le Cercle militaire. Enfin il arrive aux détournements fameux.

**Les détournements**

« Vous dites : « A la veille de son départ, n'étant plus ministre, il s'est emparé d'une somme de 32,000 fr., et l'a détournée. » Cette fois il s'agit des fonds secrets. Il est exact que la veille de mon départ M. l'intendant Reichert m'a remis une somme de 30,000 fr. en me rendant ses comptes. Cette somme était ce qui restait de la mensualité des fonds secrets. Vous dites que je l'ai détournée ? Voici le reçu qui établit ce que j'en ai fait :

« Reçu de M. le général Boulanger, la somme de 32,000 fr. (trente-deux mille francs), pour diverses missions que j'ai remplies pour le compte du ministère de la guerre en Allemagne et en Belgique.

» Paris, le 31 mai 1887. AL. DE MONDION »

» La personne qui l'a signé avait été mon agent ; elle avait rendu de grands services que mon devoir est de taire, à moins que vous me forciez à les dire. Je lui devais cette somme, la France la lui devait ; je l'ai payée.

» On remarquera même qu'elle dépasse de 2,000 fr. celle qui me fut apportée par M. Reichert. En toute autre circonstance, j'eusse dit à mon successeur : « Je dois 32,000 fr. sur les fonds secrets, il ne reste que 30,000 fr. veuillez payer les 2,000 fr. qui manquent sur votre prochaine mensualité. » Mais mes relations avec le général Ferron étaient telles, que je préférai prendre 2,000 dans ma bourse et ne rien dire.

» Je crois, Monsieur le procureur général, que j'ai établi mes comptes d'une façon suffisamment précise. Je souhaite à votre ami, votre complice, M. Constans, de pouvoir tenir une comptabilité aussi exacte de ses fonds secrets. »

**L'attentat**

Après les points relatifs à l'*Avenir national* et au *quittus* de M. Grévy, le document arrive à l'attentat.

« Quant à l'attentat, au complot que vous prétendez établir, le bon sens public en a déjà fait justice. Je répondrai cependant brièvement à quelques-unes de vos accusations.

» D'après vous, je commençai à comploter dès que j'eus quitté le ministère. En effet, à cette époque, je voyais chaque jour un certain nombre d'hommes politiques. Presque chaque soir on pouvait me rencontrer dans les bureaux de la *Justice* et de la *Lanterne*. Est-ce avec MM. Clémenceau, Pichon, Pelletan, Millerand, Mayer, que je complotais alors le renversement de la République ? Si oui, pourquoi ne sont-ils pas, eux aussi, traduits devant la Haute Cour ? Je vous défie, Monsieur le procureur général, de prouver, par un seul témoignage honorable, que j'ai provoqué en quoi que ce fût, les manifestations qui se sont produites après ma sortie du ministère. En ce qui concerne mon départ pour Clermont-Ferrand, vous reproduisez simplement la déposition fantaisiste de votre agent secret Alibert.

» Mais, maladroite que vous êtes, si j'avais voulu faire ce que vous dites, je n'aurais eu qu'à me laisser emporter par la foule. Je ne serais pas parti sur cette locomotive que vos amis m'ont si souvent reprochée !

» Voici maintenant un mensonge imbécile car il m'est trop facile de prouver la vérité.

**Le 14 juillet 1887**

» Vous dites que le 14 juillet j'étais caché à Paris, attendant les événements. Le 14 juillet j'étais dans mon lit, malade, à Clermont-Ferrand. Si vous aviez voulu faire autre chose que calomnier, vous auriez interrogé mon chef d'état-major qui, pour les besoins du service, entra ce jour-là, à plusieurs reprises, dans ma chambre, ainsi que le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe, directeur du service de santé de mon corps d'armée, qui vint deux fois me voir, le matin et le soir du 14 juillet.

**Calomnies démasquées**

» Vous dites que j'ai été à Prangins ? Je vous défie de prouver cette absurdité, même par un seul témoignage. Il n'y a pas un mot de vrai dans votre récit de mes prétendues correspondances télégraphiques. Savez-vous par qui, ou au nom de qui, m'étaient adressées certaines dépêches dont vous parlez et dont, d'ailleurs, vous travestissez le sens ? Par le directeur de la *Lanterne*.

» Quant à la fameuse nuit historique où je ne répondis que par un dédaigneux silence aux projets à la fois enfantins et révolutionnaires de certains hommes politiques devenus aujourd'hui mes adversaires, l'opinion publique est fixée depuis longtemps sur vos accusations ineptes.

» Enfin, vous me donnez un rôle fantaisiste dans les événements qui ont précédé le 2 décembre 1887. Je n'ai fait qu'écouter, à cette époque, les conversations des hommes qui étaient mes anciens collègues et qui, d'ailleurs, depuis, ont, en grande partie, formé le cabinet Floquet. Vous les avez interrogés, du reste, et vous savez ce qu'ils vous ont répondu. M. Lockroy, notamment, vous a dit : « Si, ce jour-là, on a essayé un attentat je demande à être poursuivi car j'en étais. » Pourquoi ne l'avez-vous pas poursuivi ?

» Vous insinuez que je conspirais avec la Droite ? Mais alors la Droite était l'alliée de M. Ferry et, par hostilité contre moi, votait au Congrès pour le général Saussier.

**D'où vient l'argent ?**

» Vous vous demandez ensuite d'où vient l'argent avec lequel le parti national lutte contre vos maîtres, et naïvement vous répondez pour moi : vous constatez qu'en moins d'une année j'ai reçu 1,275 lettres chargées.

**Embauchages**

» Vous dites que j'ai voulu embaucher le chef de la sûreté : la déposition de M. Goron figure au dossier et établit juste le contraire.

Vous racontez qu'au mois de janvier je me suis vanté d'ouvrir l'Exposition du mois de mai : vous savez bien que je n'ai jamais prononcé ces paroles et qu'elles ont été dites dans les couloirs de la Chambre par M. Thiébaud seul.

» Vous m'accusez d'avoir embauché des soldats ou des officiers : Je vous défie de trouver un officier ou même un soldat qui ose dire sur sa parole d'honneur que j'ai tenté de l'embaucher.

» La vérité est que vous n'avez rien trouvé contre moi et que vous ne pouvez rien trouver parce qu'il n'y avait rien. M. le général Saussier en témoigne lui-même dans sa déposition.

» Votre document judiciaire est un tissu de calomnies maladroites et de mensonges cyniques. Vous ne vous êtes servi, pour le faire, que des témoignages achetés d'un agent de la police secrète et d'un escroc, ou des cancanes ineptes ramassés dans les livres de M. Joseph Reinach, gendre et neveu du baron Kohn de Reinach dont je n'ai pas voulu faire les affaires.

**Le fusil Lebel**

» Il y a même dans votre œuvre quelque chose de plus vil encore. Il reste une question que vous n'avez pas osé aborder, une accusation mal définie que vous n'avez pas osé mettre dans votre acte d'accusation, mais que je relève parce que je la trouve implicitement contenue dans la partie du dossier de la Haute Cour que j'ai là sous les yeux.

» Au mois d'octobre 1886, j'envoyai aux Etats-Unis une mission composée de 3 officiers d'artillerie, afin d'acheter tout un outillage que je ne pouvais trouver ni en France, ni dans les pays voisins, pour pouvoir hâter la fabrication du nouveau fusil Lebel. Je n'ai pas besoin d'ajouter à quel point il était urgent de hâter cette fabrication.

» Après de longs entretiens avec le colonel Gras, directeur des manufactures d'armes, désespéré de ne pouvoir trouver en Europe l'outillage nécessaire, car les maisons françaises ou étrangères me demandaient une année pour me le procurer ; je me souvins qu'en 1881, chargé par le gouvernement français d'une mission aux Etats-Unis, j'avais visité des usines gigantesques ayant un matériel immense tout prêt à fabriquer, au premier ordre, une réserve d'armes formidable. Je me décidai d'envoyer acheter pour plusieurs millions de ces machines. L'opération réussit complètement et c'est grâce à elles que nous pûmes prendre une avance d'une année sur les autres pays de l'Europe pour la fabrication du fusil de petit calibre.

» Eh bien ! vous avez fait venir devant la commission des neuf le colonel Gras, le général Nismes, alors directeur de l'artillerie ; le général Mathieu, aujourd'hui directeur du même service. J'ai sous les yeux toutes leurs dépositions. M. Merlin, votre aide, les a interrogés minutieusement sur tous les détails de cette affaire. Il n'a osé, dans ses interrogatoires, poser contre moi aucune accusation précise, mais j'y démêle je ne sais quelle intention malsaine de rechercher s'il ne serait pas possible de faire croire qu'en accomplissant cet acte de patriotisme, j'avais touché une commission des fabricants américains ; vous auriez bien voulu enlever de votre dossier toutes ces dépositions qui prouvent l'infamie de votre œuvre et les mobiles répugnants auxquels vous

obéissez ; vous n'avez pas osé commettre cette illégalité, mais, vous n'avez pas osé non plus mettre cette accusation dans votre réquisitoire.

» Eh bien ! moi, je la reprends et je vous dis : De quelle fange êtes-vous donc pétris, vous et les vôtres, pour que vous imaginiez que derrière toute chose il y a une malhonnêteté, pour que vous pensiez qu'un homme ayant la responsabilité de la défense nationale, ne puisse faire un acte utile à la patrie, sans avoir derrière la tête une pensée de lucre ignoble ?

**La réserve de l'armée territoriale**

» Pourquoi donc ne m'accusez-vous pas aussi de m'être fait payer des commissions sur l'équipement de la réserve de l'armée territoriale ? Pourquoi donc n'osez-vous pas dire au pays, en dévoilant le secret de nos forces militaires : « Si ce ministre un jour, sans que l'Allemagne ait pu s'en douter (elle ne l'a su en effet que par vos révélations), si ce ministre patriote a préparé et rendu possible la mobilisation de plusieurs centaines de milliers de soldats, c'est uniquement parce qu'il avait besoin d'argent pour ses plaisirs. »

**La justice du peuple**

» Mes adversaires qui s'intitulent mes juges me condamneront demain ; mais vous et vos maîtres, les honnêtes gens qui sont l'immense majorité dans notre chère patrie, vous ont déjà jugés et condamnés. Notre magistrature française a la plus belle histoire qui soit au monde ; c'est en vain qu'on chercherait dans son passé un magistrat ayant fait un métier semblable au vôtre ? La réponse que je fais à vos calomnies, je l'ai dit en commençant, je le répète encore ce n'est pas à mes soi-disant juges que je l'adresse, c'est à tous mes concitoyens, car c'est de leur verdict seul que j'ai souci et ce verdict ils le rendront bientôt quand leurs bulletins de vote condamneront vous, les juges que vous m'avez donnés, et vos maîtres qui vous ont fait faire cette vilaine besogne. Car vous ne le savez peut-être pas, ô magistrat mal renseigné, mais le plus grand reproche que m'adressent certains de mes amis parfois trop ardents, c'est mon respect absolu pour la légalité consacrée par les suffrages du peuple.

» Oui, moi que vous accusez d'at tentat, j'estime que le bulletin de vote est la seule arme qu'il soit permis désormais d'employer, et si le suffrage universel a eu déjà confiance en moi, c'est qu'il sait quelle confiance j'ai en lui. C'est à lui que j'en appelle de vos calomnies que j'ai confondues, et de la parodie de la justice qui va se jouer.

» J'en appelle de l'iniquité parlementaire à la justice du peuple !

» Général BOULANGER. »

Londres, 5 août 1889.

**DÉPÊCHE**

Paris, 10 août.

La droite s'est réunie et a décidé après une vive discussion de faire en chambre de conseil, une déclaration d'incompétence.

**INFORMATIONS**

**L'affaire du capitaine Bujac**

Le *Figaro* dit que le capitaine Bujac demande au ministre de la guerre l'autorisation de poursuivre le *Parti national*, l'*Evénement*, le *Paris* et le *Matin* pour diffamation.

**Un traité**

La cour d'assises de la Seine, présidée par M. Pillet-Desjardins, vient de juger le nommé Paul Bonningre, âgé de 26 ans, professeur de langues étrangères.

En 1885, alors qu'il était employé comme copiste chez M. Hassen, Danois naturalisé Français, conseiller d'ambassade, Bonningre a volé à celui-ci de l'argent, ainsi que des pièces diplomatiques assez importantes, qu'il a ensuite vendues à l'Allemagne. Il a commis ces vols à l'aide de fausses clefs.

Bonningre a figuré comme témoin dans le procès du capitaine danois Sarraw, condamné pour haute trahison envers l'empire allemand par la haute cour de Leipzig, à 10 ans de forteresse.

Sur les réquisitions de l'avocat général Sarrut, la cour, vu la nature de l'affaire, a ordonné le huis clos.

Bonningre avait pour défenseur M. Demange, désigné d'office. Au nombre des témoins se trouvaient MM. Haussen et le capitaine Kossilewski, ancien capitaine des tirailleurs, ayant pris part à la campagne de Crimée.

Bonningre est condamné à 12 ans de travaux forcés et à 10 années d'interdiction de séjour. Il n'a été condamné que pour vol de pièces diplomatiques. Il a été acquitté sur le chef de vol d'argent.

**CHRONIQUE LOCALE  
ET REGIONALE**

**LES TRAMWAYS SUR ROUTE**

Quand on songe à la quantité de marchandises qui ont en France à parcourir, au départ ou à l'arrivée, dix, vingt kilomètres par voies de terre, en payant au moins trente centimes par tonne et par kilomètre, tandis qu'elle pourrait faire le même parcours, en payant le quart de cette somme, on est étonné du chiffre énorme des économies, qu'un pays aussi riche que le nôtre pourrait réaliser de ce chef par année, et l'on se demande comment il peut y avoir une seule route, tant soit peu fréquentée, qu'il n'ait pas son tramways à vapeur. La routine et les rigueurs de l'administration sont les seules causes de cet état de choses.

Voilà neuf ans et plus, que des lois et des règlements régissent l'établissement des tramways sur route. Combien y en a-t-il aujourd'hui en France? Presque pas. Combien devrait-il y en avoir? Des centaines, des milliers de kilomètres.

Et pourquoi cette pénurie d'un moyen de transport considéré à juste titre comme excellent et essentiellement économique?

D'abord parce que l'administration veut que toute ligne empruntant, ne fût-ce que quelques mètres, à une route nationale, doit être considérée comme concession de l'Etat et lui fasse retour.

Dans ces conditions, les départements qui construisent des voies ferrées évitent avec soin les routes nationales; ils veulent, et cela se conçoit, que les sacrifices qu'ils s'imposent profitent à leurs propres enfants et ils se lancent alors dans des projets coûteux de déviation qui rendent toute entreprise difficile sinon impossible.

Il y a ensuite l'obligation imposée par l'administration de laisser sur les routes un espace libre d'au moins un mètre dix centimètres, de l'autre côté de la partie de la route, réservée à la circulation ordinaire, ce qui nécessite une largeur de route d'au moins sept mètres dix centimètres. Or, l'immense majorité des chemins de grande communication d'intérêt commun, et une grande partie des routes départementales est loin d'avoir une pareille largeur; il devient donc nécessaire d'y faire des travaux très coûteux d'élargissement comprenant expropriations, terrassements, etc. S'il est indispensable de réserver cet espace libre dans les traverses habitées, il paraît inutile et même nuisible de garder cet emplacement en rase campagne, où les trains marchent à toute vitesse. Il est infiniment préférable d'obliger la circulation ordinaire, piétons, voitures, charrettes, etc. à se porter sur l'autre côté de la route.

La modification la plus importante à apporter aux règlements d'administration sur les tramways sur route, est l'adoption de la voie de 60 centimètres, permettant de traverser avec la plus grande facilité des courbes à rayon de vingt mètres. Cette disposition supprimerait presque toutes les déviations à faire, et ce serait là une source des plus considérables d'économie.

La loi de 1881 a bien prévu que les tramways à vapeur pourraient être établis avec une voie de 0<sup>m</sup> 75 de longueur, mais il a fallu l'Exposition actuelle pour montrer aux millions de ses visiteurs que le petit chemin de fer Decauville pouvait être une réalité pratique, ce chemin de fer transportant en effet cinquante mille voyageurs par jour, c'est-à-dire plus que la grande

majorité des tramways sur route n'en transporterait pendant une année entière, et pouvant véhiculer aussi les plus lourdes charges.

En ce qui concerne l'exploitation des tramways à vapeur, les bâtiments pour stations ou haltes sont inutiles; les stations et les haltes peuvent être les cafés ou n'importe quel magasin du village, dont les propriétaires seront bien aises, moyennant une rétribution minime, de faire le service des voyageurs et des messageries.

Dans ces conditions sommairement indiquées, la dépense des tramways sur routes n'atteindrait pas quarante mille francs et l'exploitation deux mille francs par kilomètre, c'est-à-dire qu'une recette brute de quatre mille francs, qui serait certainement atteinte sur toute la ligne, suffirait amplement pour desservir le capital engagé et parfaire aux frais d'exploitation.

Qu'on entre enfin dans cette voie, et bientôt toutes les routes de France transporteront rapidement et à bon marché les voyageurs et les marchandises depuis leur village jusqu'à la plus prochaine gare de chemin de fer.

**Loi militaire**

Suite (Voir au dernier numéro).

Tous les jeunes gens dispensés au bout d'un an, dont nous avons donné les diverses catégories dans notre dernier numéro, devront en outre quatre semaines de service dans l'année qui précèdera leur passage dans la réserve de l'armée active.

En cas de mobilisation, les élèves en médecine et en pharmacie, et les ecclésiastiques sont versés dans le service de santé.

Que si, après avoir atteint vingt-six ans, tous ces dispensés constitutionnels n'ont pas acquis les positions qu'ils visaient, il devront encore deux années de service effectif et n'auront ainsi rien... gagné, pour attendre.

Les soutiens de famille et les bons numéros. — Il pourra en être dispensé, à ce titre, 5% du contingent. De plus, chaque année, le ministre de la guerre fixe un certain nombre de conscrits, placés à la queue de la liste du tirage, qui pourront être renvoyés dans leurs foyers, si leur instruction militaire est complète, mais seulement à titre de congé et restant soumis à un appel toujours possible jusqu'à leur passage dans la réserve.

Les engagés volontaires sont admis à dix-huit ans dans l'armée de terre et à seize ans dans l'armée de mer, avec le consentement des parents. En réalité, ce n'est qu'un devancement d'appel, avec faculté de choisir son corps, et avantage de finir plus tôt ses trois ans de service effectif.

La libération a lieu le 31 octobre de chaque année. Aucun congé ne peut être accordé, autre que les congés de dispense. Mais le ministre, quand le budget sera insuffisant, pourra renvoyer plus tôt les hommes jugés suffisamment instruits.

La cavalerie présente cet avantage aux engagés volontaires de quatre ans, qu'ils passeront trois ans plus tôt dans la réserve de la territoriale et auront droit à haute paie pendant la quatrième année.

Taxe militaire. — Il sera perçu une taxe sur tous les citoyens qui bénéficieront d'une exonération quelconque du service dans l'armée active.

Cette taxe est composée d'une taxe fixe de 6 fr., d'une taxe proportionnelle égale au montant en principal de la cote personnelle et mobilière de l'assujéti. La loi prévoit que les pauvres ne pourront pas la payer et que l'assujéti ne payera pas encore de contributions. Dans ce dernier cas, les ascendants paient pour lui. Cette taxe extraordinaire est augmentée de 8 centimes par francs pour frais.

En cas de guerre, tout ce qui appartient à l'armée active ou à la territoriale doit partir. Il ne peut plus dès lors y avoir de gardes nationales, et, s'il s'organise des corps de vétérans, ils passent sous l'autorité du ministre de la guerre.

J'ai dû fourrager à travers les multiples dispositions de cette loi. Mais j'en ai dit assez pour guider les intéressés. Ceux qui en voudront savoir plus long consulteront, au bureau militaire dans les grandes villes, et au secrétariat, dans les communes de moindre importance, le texte même de la loi.

(Petit Marseillais)

**L'inscription pour le volontariat**

Le ministre de la guerre, en raison de l'époque où s'ouvre la session supplémentaire du baccalauréat pour les candidats à l'engagement conditionnel, a

décidé que ces engagements seront reçus jusqu'au 11 novembre inclus. Les préfets étendront, en conséquence, la faculté d'inscription aux jeunes gens nés avant le 12 novembre 1871 au lieu de la limiter aux hommes nés avant le 1<sup>er</sup> novembre, comme le prescrivait la circulaire du 12 juillet dernier.

**M. Larroumet**

Notre compatriote, M. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts, a passé la journée de jeudi à Cahors.

M. Larroumet a présidé lundi dernier la distribution des prix à l'école d'arts décoratifs de Limoges, où il a prononcé un discours très applaudi.

**Les conseils généraux.**

Le *Courrier du soir* dit qu'il est sérieusement question de retarder jusqu'au 23 août l'ouverture de la session des conseils généraux, qui devait avoir lieu le 19 août, afin de permettre aux conseillers généraux qui sont maires d'assister au banquet du 18 août.

**Le fils du bey de Tunis à Cahors**

On nous dit que le prince Mohamed Elhadi Bey, fils du bey de Tunis, qui voyage actuellement en France et qui est en ce moment à Bordeaux, viendrait sous peu à Cahors où il serait reçu par M. le général Verrier.

**Ouverture de la chasse**

L'ouverture de la chasse pour le Lot et les départements compris dans la première zone, est officiellement fixée au 18 août.

**Cycle-club cadurcien**

La réunion générale des membres du Cycle-club cadurcien, aura lieu samedi soir, à 8 h. 1/2 dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Les membres de la société faisant partie des classes 1880, 1881, 1882, 1883 sont spécialement priés d'assister à cette séance où une note de service de M. le commandant du bureau de recrutement de Cahors leur sera communiquée.

**Une fabrique de faux billets de banque à Toulouse**

La police a mis jeudi la main sur une fabrique clandestine de faux billets de mille francs de la Banque de France.

Cette fabrique était installée depuis six mois environ dans la petite rue Sainte-Croix, au quartier de Montaudran.

Plusieurs personnes sont compromises dans cette grave affaire, notamment un ancien entrepreneur de chemins de fer, actuellement propriétaire en Roumanie.

Un des complices émettait des billets à la roulette de Monaco.

Deux arrestations ont été opérées; deux autres sont imminentes.

**LE VIGAN**

Un incendie, dont les causes sont inconnues, a entièrement détruit, samedi dernier, un bâtiment d'habitation et une grange appartenant à un sieur Delchie, cultivateur au Boucol, commune du Vigan.

Les pertes sont estimées à 4.000 fr. environ et couvertes par une assurance.

**GOURDON**

Une famille de notre ville vient d'être douloureusement éprouvée par un accident arrivé à un de ses enfants. En effet, le jeune Paul D..., employé actuellement dans une maison de tir à Vendôme (Loir-et-Cher), a été atteint au ventre par la balle d'un tireur imprudent. Les intestins ont été perforés. Transporté immédiatement à l'hôpital, Paul D... se trouve dans un état très grave.

**Marché de La Villette du 9 août**

Bœufs amenés, 1,905; vendus, 1,424; prix extrêmes du kil., 1,41 à 1,64.

Vaches amenées, 247; vendues, 140; prix extrêmes du kil., 0,89 à 1,24.

Taureaux amenés, 130; vendus, 130; prix extrêmes du kil., 0,89 à 1,08.

Veaux amenés, 4,391; vendus, 4,112; prix extrêmes du kil., 1,00 à 1,84.

Moutons amenés, 11,572; vendus, 11,078; prix extrêmes du kil., 1,45 à 1,96.

Porcs gras amenés, 4,840; vendus, 3,440; prix extrêmes du kil. 1,35 à 1,65.

**Marché de Bordeaux du 9 août**

Bœufs amenés, 918; vendus, 491; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.

Vaches amenées, 60; vendues, 44; prix extrêmes des 50 kil., 47 à 67 fr.

Moutons amenés, 951; vendus, 721; prix extrêmes des 50 kil. 75 à 95 fr.

**BONS DE L'EXPOSITION**

A Lots au porteur remboursable à 25 fr. avec 25 entrées à l'Exposition. Prix: 26 fr.; Bons sans entrées, 16 fr. Massip, 50, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Nous sommes entrés tout à fait dans la période des vacances, les affaires sont donc très restreintes. La réserve dans laquelle se tenait le marché financier par suite de notre état politique intérieur est encore de mise. Il est donc sage de ne pas se départir d'une assez grande circonspection. Le 3 0/0 est à 84,85, l'amortissable à 88,25 et le 4 1/2 à 104,25 ex-coupon. La Banque de France est à 3850, l'encaisse or continue à se reconstituer remarquablement. Le Crédit Foncier a réagi vigoureusement à 1275, on voit quel peu de succès recueillent les auteurs de la campagne de baisse contre cette valeur. Le conseil d'administration dans sa dernière séance a autorisé pour 4,216,347 fr. de nouveaux prêts. Le marché des obligations foncières et communales est mieux tenu; en achetant maintenant on s'assure une plus value. La Banque de Paris a repris à 727,50 montrant toujours beaucoup de ressort. Le Crédit Lyonnais est ferme à 680 avec un dépôt.

Les affaires prennent tous les jours un nouveau développement. La Société générale est à 453,75. Ce titre est parfaitement classé à l'abri des fluctuations du marché. La Banque d'Escompte reprend à 505. C'est une des premières sociétés qui doit profiter de la reprise. Nos grands chemins français avec la progression constante de leurs recettes sont très bien tenus. Nous croyons toujours à une plus value sur les obligations des chemins de fer économiques.

Les obligations de la Société des Immeubles de France offrent à l'épargne un placement très fructueux. Le remboursement à 1,000 f. sur les cours actuels fait ressortir la prime à plus de 600 fr. Les recettes de la compagnie de Suez sont toujours satisfaisantes. L'action est à 2275. La rente italienne est à 93 fr. après avoir baissé. La situation économique de la péninsule ne permettra sans doute pas que cette reprise aille bien loin.

L'Extérieure Espagnole pour une raison analogue est à 73. Mais pour la même cause ne paraît pas devoir aller au delà. Il ne faut pas oublier qu'il faudrait un emprunt de 750 millions pour consolider la dette flottante. Les fonds Russes sont en reprise le 4 0/0 à 90,25. Les fonds Egyptiens étant donné que l'Egypte a une bonne situation financière continuent à figurer parmi les valeurs qui peuvent entrer avantageusement dans les portefeuilles. L'Unifiée est à 456,25.

On trouvera dans le dernier numéro du journal la *Semaine financière* dont le siège est à Paris, 8, rue St-Augustin, le résumé des débats de l'affaire du comptoir d'Escompte, ainsi que le dépositif du jugement du tribunal civil de la Seine, dans le procès de Panama, indiquant la situation faite aux obligataires.

**BOURSE. — Cours du 9 Août 1889.**

3 0/0.....	85 95
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 50
4 1/2 0/0 1883.....	104 30
Actions Orléans.....	1,362 50
Actions Lyon.....	1,335 00
Action Panama.....	43 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	410 00
Obligations Lombardes.....	315 00
Obligations Saragosse.....	358 75
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 00

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
du 3 au 10 Août 1889**

**Naissances.**  
Mommouton Raymond, rue du Château, 19.  
Capus Marie, rue du Château, 18.  
Ayot Paul, à Larozière.  
Verdié Françoise, impasse Cardaillac, 3.  
Conte Jeanne, place St-Georges, 1.

**Mariages.**  
Gauthier Elie et Boi Marie.  
Barriétis Jean et Vincent Lucie.  
Mouchan Eugène et Barancy Marie.

**Décès.**  
Morellet Jean, 38 ans, rue de la Banque.  
Lachaize Dominique, 85 ans, rue du Château 21.  
Combes Marie, 15 ans, cours de Chartreuse.  
Delport Marie, 52 ans, rue du Lycée 9.  
Cassagne Euphrasie, 87 ans, rue du Portail-Alb.  
Alazard Charles 7, ans 1/2, rue Labarre, 13.

**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac le 20 août à 5 h. 25 soir et de Rodez le même jour, à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 30 août à midi 30.

Prix des places aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 48 fr., 3e classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 44 fr., 3e classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 38 fr., 3e classe 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 19 août à 6 heures du soir.

AOUT — SEPTEMBRE 1889

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1er mai au 31 octobre pour Alet, Argelès-Vieljeux, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Coiza-Montazel, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron, Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, St-Gérons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %  
— 4 — 30 %  
— 5 — 35 %  
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

FÊTE DE L'ASSOMPTION

15 AOUT 1889

Extension de la durée de validité des billets aller et retour.

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets aller et retour qui seront délivrés à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du Samedi 10 Août au Mardi 13 août, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Vendredi 16 Août.

Billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour LOURDES

La Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour à destination de LOURDES, à prix réduits et avec durée de validité variant suivant la longueur du parcours.

La réduction et la durée de validité sont celles ci-après :

POUR LES STATIONS DISTANTES DE LOURDES :

De 151 à 200 k., réduction de 25 0/0, durée 4 jours  
De 201 à 300 — — 30 0/0, — 5 —  
De 301 à 400 — — 35 0/0, — 6 —  
Au-dessus de 400 k., red. de 40 0/0, — 7 —

Ces billets sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Les billets délivrés au départ d'une station située à 400 kilomètres au moins de Lourdes, donnent droit à un arrêt, à un point quelconque du parcours, à l'aller et au retour.

Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

De Cazoulès à Saint-Denis

Table with columns for destination (Cazoulès, Souillac, Le Pigeon, Martel, St-Denis) and departure times (Matin, Soir, etc.).

De Saint-Denis à Cazoulès

Table with columns for destination (St-Denis, Martel, Le Pigeon, Souillac, Cazoulès) and departure times (Matin, Soir, etc.).

Pour toujours sourire !..

... et, condition indispensable pour toujours sourire d'une façon charmante, il faut avoir de jolies dents dont l'éblouissante blancheur apparait sous les lèvres qui s'entr'ouvrent... Avec de vilaines dents le sourire n'est plus qu'une grimace.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ÉLIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.

POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.

PÂTE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Des premiers soins

Lorsque vous éprouvez des maux de tête, quand la langue est épaisse, chargée, ayez aussitôt recours aux Pilules Gicquel. Elles vous préserveront des névralgies, migraines, des étourdissements, des congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie.

DEMANDER chez LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac, SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE



SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardes, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas.

« LA REVALESCIERE CHOCOLATER. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, — au retour, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Chemin de fer d'Orléans

Large table of train schedules with columns for routes (e.g., De CAHORS à LIBOS, De LIBOS à CAHORS) and departure times for various stations.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, congestions du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

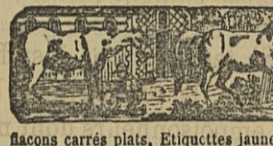
Magnifique PROPRIÉTÉ de 1,100 Hectares

en excellent état, située en pays étranger et ami A VENDRE Conditions exceptionnellement avantageuses S'adresser à M. ALEX. V., rue de Pas, Lille.

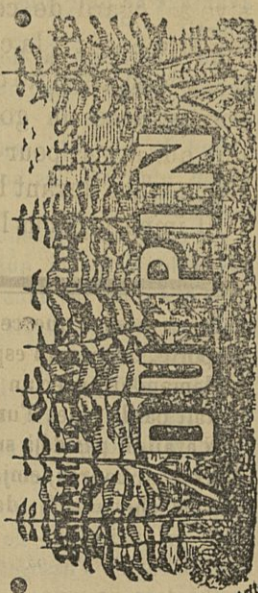
LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande. On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois, 12 fr. ; six mois, 24 fr. ; un an, 46 fr.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!! Gréation prompte et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies, Placard de 11, 50 et 21, 50 avec instruction. Se dériver des contre-façons. — Exiger le vrai Réparateur THICARD, du 108, rue Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en France.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES Ayant obtenu la Grande MÈDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878 FOURGEAUD & LACOSTE Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & fabricants PERIGUEUX Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GÉNÉRIE dont les Bourgeois de Sàpin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE. On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.